FICHE D'INSCRIPTION
ACCROS MOUV'

SAISON
2026/2027

Nom : ACCROS MOUV'
Adresse : 5 Impasse Mané Miquel - 56330 Pluvigner
Téléphone : 06 30 53 46 54
Email : accrosmouv56@gmail.com
Site internet : www.accrosmouv.fr

INFORMATIONS DE L'ADHÉRENT·E

Nom :Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone 1 :

Email (merci d'écrire bien lisiblement) :.....

INFORMATIONS SUR LES RESPONSABLES LÉGAUX (si mineur)

Responsable 1 :
Nom & Prénom :
Lien avec l'adhérent(e) :
Téléphone :
Email :

Responsable 2 :
Nom & Prénom :
Lien avec l'adhérent(e) :
Téléphone :
Email :

Personne (s) à contacter en cas d'urgence :
Nom & Prénom :Tel :
Nom & Prénom :Tel :

FICHE D'INSCRIPTION ACCROS MOUV'

SAISON 2026/2027

CHOIX DU COURS :

☐ Cours 6/8 ans (Expression corporelle, Danse créative) - Durée 45min

☐ Cours 8/12 ans (Expression corporelle, Danse créative) - Durée 1h

☐ Cours 13/17 ans (Atelier danse & chorégraphique) - Durée 1h30

☐ Cours adultes/jeunes adultes (Danse créative & gymnastique bien-être) - Durée 1h30

Adhésion de 20€ incluse dans le tarif annuel.
Paiement possible en une fois ou en 3 échéances.

	Cours 6/8 ans	Cours 8/12 ans	Cours 13/17 ans	Cours adultes
Mardi		17h30 à 18h30		
Vendredi	17h15 à 18h		18h à 19h30	19h30 à 21h
Tarif annuel*	150€	180€	240€	240€

Les 20€ d'adhésion sont inclus dans le 1er règlement	Cours 6/8 ans	Cours 8/12 ans	Cours 13/17 ans	Cours adultes
1er règlement	64€	74€	94€	94€
2ème règlement	43€	53€	73€	73€
3ème règlement	43€	53€	73€	73€

AUTORISATIONS

☐ J'autorise l'encadrement à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale.

☐ J'autorise / ☐ Je n'autorise pas la publication de photos de mon enfant sur les supports de communication de l'association ACCROS MOUV'.

☐ J'autorise / ☐ Je n'autorise pas la publication de photos de moi-même sur les supports de communication de l'association ACCROS MOUV'.

Fait à : le : / /

Signature de l'adhérent(e) (ou représentant légal) :

DOCUMENTS À FOURNIR (obligatoires)

- ☐ Certificat médical
- ☐ Autorisations parentales signées (si mineur)
- ☐ Règlement intérieur de l'association signé
- ☐ Attestation d'assurance
- ☐ Règlement par chèque à l'ordre de : ACCROS MOUV'
 En cas de paiement en 3 fois, les 3 chèques sont à remettre lors de l'inscription (échéances : septembre, janvier et mars).

AUTORISATION PARENTALE DE SORTIE DU COURS POUR LES ÉLÈVES MINEURS

Je soussigné(e) NOM et PRENOM des parents ou représentant légal :

.....

ADRESSE :

.....

☐ Autorise

Nom de ou des enfants

à sortir seul(s) de la salle de la Madeleine à la fin du cours ACCROS MOUV.

☐ N'autorise pas

Nom de ou des enfants

à sortir seul(s) de la salle de la Madeleine à la fin du cours ACCROS MOUV.

Nom et prénom de la personne autorisée à venir chercher l'enfant autre que les parents : Téléphone :.....

Fait à : le : / /

Signature de l'adhérent(e) (ou représentant légal) :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR
SAISON 2026/2027

ARTICLE 1 - INSCRIPTION

Le nouvel adhérent bénéficie d'un seul cours d'essai gratuit à l'issu duquel il devra confirmer définitivement ou pas son inscription.
Si toutefois l'élève a du mal à se positionner et demande exceptionnellement un 2ème cours d'essai, c'est alors le professeur qui décidera si il convient ou non de le réaliser. Il sera pris en compte l'intérêt et bien être de l'élève en question. Une participation de 10€ pour ce 2eme cours d'essai sera alors demandée et bien sûr déduite ensuite des frais d'inscription si celle-ci est confirmée.

ARTICLE 2 - ADHÉSION & COTISATION

Afin de bénéficier des cours (expression corporelle, danse créative, mouvement bien-être, atelier chorégraphique,etc) proposés par ACCROS MOUV' chaque adhérent doit s'acquitter d'une adhésion annuelle de 20€ ajoutée au tarif annuel du cours choisi.
Le montant des cotisations est fixé par le bureau de l'association chaque année.
La cotisation d'un cours est à régler soit en une fois soit en 3 fois.
Les échéances de paiement en 3 fois sont : septembre, janvier et mars. L'adhésion est à compter dès le 1er règlement et les 3 chèques seront à remettre le jour de l'inscription.
Aucun remboursement ne sera consenti sauf dans le cas d'un déménagement à plus de 20km ou bien une dispense de sport supérieure à trois mois justifiée par un médecin.

ARTICLE 3 - RESPONSABILITÉ

Les élèves sont sous la responsabilité du professeur uniquement pendant la durée du cours et dans la tranche horaire correspondant à ce dernier. Il est demandé aux parents ou toutes personnes accompagnant d'amener l'élève jusqu'à la porte de la salle de danse et de s'assurer de la présence du professeur avant de repartir. De même il est demandé de récupérer l'élève devant la porte extérieure de la salle de danse.
En dehors des horaires de cours, la responsabilité de l'élève mineur incombe à ses parents, à ses représentants légaux ou à toute personne autorisée à l'accompagner ou à venir le récupérer.
Tout accident ayant lieu avant ou après l'activité ACCROS MOUV' ne pourra être imputé à l'association.
L'association décline aussi toute responsabilité en cas de perte et de vol.

ARTICLE 4 - COURS

Les cours ont lieu le vendredi, de mi - septembre jusqu'à la dernière semaine de juin (hors jour férié et vacances scolaires), soit 32 cours annuels, dans la salle de la Madeleine.
En cas d'absence du professeur ou d'indisponibilité de salle, l'association se réserve le droit d'annuler le cours et en informera les parents dans les meilleurs délais.
Dans la mesure du possible (attribution créneaux de salle hors planning habituel) le cours annulé pourra être reporté un autre jour et horaire.
Il est demandé aux élèves d'arriver 5 minutes avant le début de leur cours. Les élèves devront impérativement être allés aux toilettes avant le cours et devront dans la mesure du possible arriver équipés (pas de vestiaires).

Les parents ou accompagnateurs ne sont pas autorisés à entrer dans la salle de danse pour récupérer leur enfant, ils attendront devant la porte extérieure pour une bonne circulation et respect du cours suivant. Ils ne seront pas non plus autorisés à assister au cours (pour cela des portes ouvertes seront organisées et programmées).

ARTICLE 5 - RESPECT

Les élèves et les parents doivent respecter le professeur et le cadre qu'il installe. Ce cadre est là pour que chaque élève puisse évoluer en toute sécurité et avec respect mutuel aussi entre élèves. Chaque élève évoluant à son rythme il est donc important que chacun respecte aussi cela pendant l'activité.
Le professeur est à l'écoute et si le parent a besoin d'échanger il pourra demander au début où bien à la fin du cours le meilleur moment pour dialoguer, afin que le professeur puisse respecter ses tranches horaires.
Les élèves et les parents doivent également respecter le bureau et les bénévoles de l'association qui œuvrent pour le bon fonctionnement d'ACCROS MOUV'. Le matériel mis à disposition de l'association devra aussi être respecté par tous.

ARTICLE 6 - TENUE VESTIMENTAIRE & AUTRE

Il est demandé aux élèves de se présenter dans une tenue adaptée à la pratique de l'expression corporelle, de la danse et de la gymnastique douce. Une tenue confortable et souple (ex : teeshirt, legging, jogging pas trop ample et qui s'arrête à la cheville). Tous les bijoux, bracelets, colliers et grandes boucles d'oreille devront être ôtées pendant le cours.
Les élèves seront soit pieds nus soit en chaussettes selon les propositions de mouvement et selon la température. L'élève devra amener sa bouteille d'eau (pas de collation, le goûter des enfants devra être pris avant le cours à l'extérieur). Chewing gum et bonbon sont interdits pendant l'activité.

ARTICLE 7 - URGENCE MÉDICALE

En cas d'urgence médicale pendant le cours, le professeur est habilité à appeler le 15.
Le bureau et le professeur s'engagent également à prévenir les parents ou responsables légaux.

ARTICLE 8 - DROIT À L'IMAGE

Lors de l'inscription, l'autorisation concernant la diffusion ou non des photos doit être cochée.
Les photos sont utilisées uniquement à des fins de communication (site internet, flyer, page Facebook & Instagram, plaquette de communication de l'asso et de la ville) afin de promouvoir et de valoriser les activités de l'association.
Dans le cadre d 'événement type portes ouvertes du cours, nous demandons que les images (photos et vidéos) prisent par les parents/proches ne soient pas diffusées sur les réseaux sociaux et soient uniquement réservée à la sphère privée, pour le respect de droit à l'image de tous.
Concernant les réseaux sociaux ACCROS MOUV' s'engage moralement à diffuser les images (photos et vidéos) toujours dans un cadre bienveillant, respectueux et de valorisation de l'élève et des activités.

le : / /

Signature de l'adhérent(e) (ou représentant légal) :